

Le gouvernement ukrainien en guerre contre ses prolétaires

Le 23 août dernier le président ukrainien a ratifié la loi dite 5371 sur le droit du travail ; elle concerne les travailleurs des entreprises de moins de 250 employés, ce qui représenterait près de 70% des salariés ukrainiens

Cette loi réduit drastiquement les droits et protections des salariés qui existaient dans le code du travail : les patrons peuvent suspendre à volonté les conventions collectives, augmenter la semaine de travail jusqu'à 60 heures, réduire les congés, licencier les travailleurs en arrêt maladie ou en congé, les obliger à effectuer des travaux non compris dans leur contrat, les licencier quasiment à volonté, etc. Le week-end peut être réduit à une seule journée. Des « contrats zéro heures » à l'anglaise sont institués. Les femmes pourront être affectées à des emplois pénibles et dangereux, travailler dans les mines, etc. ce que ne permettait pas le code du travail. Les prolétaires licenciés « à cause de la guerre » ne recevront qu'un pécule réduit au minimum, ils devront s'adresser « à l'Etat agresseur » pour le paiement de leurs indemnités !

La seule « contrepartie » est que les employés pourront démissionner immédiatement (et se retrouver à la rue sans indemnités !) – sauf s'ils sont employés dans un travail obligatoire lié à la défense...

En mars dans le cadre de la loi martiale, le gouvernement avait déjà suspendu un certain nombre de réglementations du code du travail pour toutes les entreprises et interdit les grèves. La loi actuelle correspond à un projet datant d'avant la guerre et qui avait été élaboré sous l'influence de l'impérialisme britannique (1). La mobilisation des travailleurs avait fait échouer son adoption en 2020.

Mais la bourgeoisie ukrainienne profite maintenant de la guerre pour porter des attaques sans précédent contre ses prolétaires (au point qu'un expert parle de « *retour au dix-neuvième siècle* » !). Elle peut compter sur la servilité des syndicats ; selon l'ONG britannique que nous avons citée, « *un porte-parole syndical qui a refusé de critiquer le projet de loi par crainte de représailles a expliqué qu'en temps de guerre les syndicats ne s'opposeraient pas aux changements* ». Ces canailles auront bien servi leurs maîtres...

Voilà ce que signifie « l'union nationale patriotique » pour les prolétaires : servir de chair à canon sur le front ou se tuer au travail dans les entreprises pour le seul profit des capitalistes !

parti communiste international

(1) <https://www.opendemocracy.net/en/odr/uk-sponsors-deregulation-of-labour-rights-in-ukraine/>